

MAIRIE
D'
ESPIRA DE L'AGLY
66600



Espira de l'Agly, le 19 mai 2020

Centre de Gestion de la FPT des P.O
Service Hygiène et Sécurité
35 Boulevard Saint Assisclé
Bâtiment B
66 020 PERPIGNAN CEDEX

Objet : Plan de continuité d'activité et plan de reprise d'activité
Réf : PF/SG
AR 1A 184 185 2394 3

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Plan de continuité d'activité et plan de reprise d'activité établis dans le cadre du COVID-19.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les inscrire à l'ordre du jour du CHSCT.

Vous remerciant par avance,

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de mes respectueuses salutations

Le Maire



Philippe FOURCADE



PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE COMMUNE D'ESPIRA DE L'AGLY

I. OBJECTIFS

Le plan de continuité s'inscrit dans le plan national de prévention et de lutte contre les risques pandémiques

Il permet d'organiser et de maintenir les activités indispensables de la collectivité.

Ce plan de continuité d'activité permettra de répondre aux exigences suivantes :

- Maintenir un service pour la collectivité en se concentrant sur les missions essentielles,
- Garantir la sécurité du personnel,
- Garantir l'information et la communication vers le personnel et les usagers,
- Limiter des conséquences de l'épidémie ou pandémie.

L'application du plan ne sera envisagée que si le niveau d'alerte pandémique national et local l'exige.

Les activités indispensables de la collectivité qui doivent être maintenues ou interrompues ne sont pas forcément définies par le gouvernement. Néanmoins, par principe de libre administration, il appartient donc à chaque autorité de définir les services prioritaires, en respect des dispositions édictées par les directives nationales et déconcentrées (préfecture de région, préfecture).

Le PCA détermine les agents devant être impérativement, soit présents physiquement, soit en télétravail actif avec un matériel adapté, que celui-ci soit attribué par le service ou soit personnel.

Les agents présentant des pathologies ou antécédents listés par les autorités ou services compétents (Haut conseil de la santé publique, médecine du travail...) sont exclus d'un travail en présentiel.

Pour rappel en cas d'impossibilité de télétravailler, l'agent est placé par son employeur en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA).

La commune doit mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de respecter les obligations qui leur incombent notamment en matière de santé et de sécurité des agents à savoir celles prévues par l'article L. 4121- 1 du code du travail qui prévoit que: « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces agents coordonneront la préparation et la mise en œuvre du dispositif de gestion de crise

Personnes responsables :

- GALLEGO-JUSTAFRE Stéphanie
- PIRAT Jean-Philippe
- VARALDA Luc

II. IDENTIFICATION MISSIONS DE LA COLLECTIVITE

- activités nécessaires au maintien de la salubrité
- service public de la voirie communale ou intercommunale
- service public de l'action sociale communal ou intercommunale
- sécurité publique : police municipale avec inflexion des missions.
- prise en charge des personnes âgées ou dépendantes à travers le portage des repas, ou le portage de commission et de médicaments
- Etat civil et accueil
- Urbanisme
- Service animation
- Cabinet du maire et service des assemblés
- Comptabilité
- Entretien des espaces verts
- ressources humaines et paye
- Entretien et désinfection au quotidien des locaux ;
- Garderies et périscolaire
- Cantine
- ATSEMS

III. IDENTIFICATION MISSIONS DE LA COLLECTIVITE QUI DOIVENT ÊTRE MAINTENUES

Les différents stades de l'épidémie sont décidés par le gouvernement.

Stade 1 : Limiter l'introduction du virus.

A ce stade l'ensemble des missions sont maintenues

→ Actions à mettre en œuvre :

- Mesures d'hygiène :

Mise à disposition de dispositif pour se laver les mains dans chaque zone d'accueil du public

Mise à disposition des services de solution ou lingettes désinfectantes

- Mesures de protection:

Rappel des gestes barrières et de distanciation sociale : à mettre en œuvre immédiatement

Recensement des équipements (masques, solutions hydro alcoolique, gants...), pour assurer les stocks.

Recensement des bénévoles susceptibles d'aider en cas de besoin

Mesures d'informations des personnels et du public

Information du personnel que le stade 1 a été déclenché et rappel des consignes et procédures à suivre

Rappel des différentes phases dans le contexte pandémique

Information des populations sur les bonnes pratiques.

Stade 2 : ralentir la propagation du virus.

Si la commune ou l'établissement public se situe dans une zone cluster (zone de regroupement de cas et de circulation active de l'épidémie) décidée par les autorités de santé, les missions interrompues et maintenues, les actions à mettre en œuvre pourront se reporter à celles définies dans le stade 3.

Les services peuvent être amenés à travailler à flux tendu

Missions interrompues

Gestion des espaces verts

Service animation

Cantine

Missions maintenues

Type de missions maintenues	Service concerné
Service assurant les gardes d'enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise	Service enfance jeunesse
Prise en charge de personnes âgées	Service portage de repas et PM
Service de l'action sociale	CCAS

Sécurité : Police municipale avec inflexion des missions	Police municipale
Etat civil / funéraire /accueil des administrés sur Rendez vous	Service administratif
Comptabilité	Service administratif
Paye –RH	Service administratif
Entretien des espaces publics - à minima ramassage des ordures et nettoyage de la voirie	Service technique
Service de maintenance informatique	Prestataire interne
Service entretien des locaux uniquement dans les locaux occupés	Service d'entretien

→ Actions à mettre en œuvre :

- Mesures d'hygiène :

Mise à disposition de dispositif pour se laver les mains dans chaque zone d'accueil du public

Mise à disposition des services de solution ou lingettes désinfectantes

Mise en œuvre d'affiches dans les locaux relatives à la mise en œuvre de gestes barrières

Ventiler les locaux et renforcer la désinfection et notamment les postes de travail partagés.

- Mesures de protection:

Limiter les réunions, leurs organisation en visioconférence devra être privilégiée.

Port du masque et des visières quand le regroupement est supérieur à 2 personnes et que la distanciation dans l'espace est impossible.

Mise à disposition des équipements (masques, solutions hydro alcoolique, gants...), et assurer les stocks.

Recensement des bénévoles susceptibles d'aider en cas de besoin

- Mesures administratives et d'organisation:

Télétravail pour les agents dont les missions sont interrompues ou positionnement en ASA.

Repositionnement de certains agents sous certaines conditions : certains agents en raison de leur état de santé dans un contexte pandémique ne pourront pas exercer leurs missions en présentiel.

Les mesures d'accueil sont restreintes et la Mairie est fermée au public. Accueil téléphonique et sur rendez-vous quand cela est indispensable.

Mesures d'informations des personnels et du public

Information du personnel que le stade 2 a été déclenché et rappel des consignes et procédures à suivre

Rappel des différentes phases dans le contexte pandémique

Information des populations sur les bonnes pratiques.

Stade 3 : atténuer les effets de la pandémie

Missions maintenues

Type de missions maintenues	Service concerné
Service assurant les gardes d'enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise	Service enfance jeunesse
Prise en charge de personnes âgées	Service portage de repas et PM
Service de l'action sociale uniquement par téléphone et dépôt des dossiers de façon dématérialisé quand cela est possible	CCAS
Sécurité : Police municipale avec inflexion des missions	Police municipale
Etat civil / funéraire /accueil des administrés uniquement par téléphone	Service administratif
Comptabilité en télétravail	Service administratif
Paye –RH en télétravail	Service administratif
Entretien des espaces publics - à minima ramassage des ordures et nettoyage de la voirie avec un personnel limité et véhicule affecté à un usage unique	Service technique
Service de maintenance informatique	Prestataire interne
Service entretien des locaux uniquement dans les locaux occupés	Service d'entretien

→ Actions à mettre en œuvre :

- Mesures d'hygiène :

Les mêmes qu'en stade 2 pandémique

- Mesures de protection:

Pas de réunion sauf en visioconférence

Port du masque et des visières obligatoire quand il y a regroupement d'agents

Limitation du regroupement des agents dans des espaces réduits – Le télétravail est favorisé.

- Mesures administratives et d'organisation:

Télétravail pour les agents dont les missions sont interrompues ou positionnement en ASA.

Repositionnement de certains agents sous certaines conditions : certains agents en raison de leur état de santé dans un contexte pandémique ne pourront pas exercer leurs missions en présentiel.

Les mesures d'accueil sont restreintes et la Mairie est fermée au public. Accueil téléphonique uniquement

Constitution d'équipes tournantes.

Limiter le brassage d'agents et d'interaction.

Mesures d'informations des personnels et du public

Information du personnel que le stade 3 a été déclenché et rappel des consignes et procédures à suivre

Rappel des différentes phases dans le contexte pandémique

Information des populations sur les bonnes pratiques.

IV. Mesures de protection et d'information en situation pandémique

Si un agent est contaminé (en cas de forte suspicion ou confiné)

Isoler l'agent, le signaler en contactant le centre 15, appliquer le protocole de protection (fournir un masque et des gants à l'agent) et communiquer les coordonnées des services de santé.

Equiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique, de gants de ménage et veiller à l'élimination de ces équipements dans des sacs hermétiques.

Procéder au nettoyage des locaux : un délai de latence pour intervenir est souhaitable, les coronavirus pouvant probablement survivre plus de 3 h sur des surfaces sèches.

Méthode d'Entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage désinfection humide.

Recommandations générales :

Mesures barrières sanitaires :

Lavage régulier des mains avec information sur les gestes à réaliser ;

Tousser et éternuer dans son coude ;

Utiliser des mouchoirs à usage unique ;

Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades ;

Une distance d' 1 mètre doit être respectée entre les agents et avec les usagers ;

Nettoyage des locaux et surfaces : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :

- les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;

- les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
- un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé ;
- les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

Mesures d'information :

L'information du personnel en période de pandémie sera assurée par Madame GALLEGO-JUSTAFRE, Monsieur PIRAT Jean-Philippe et Monsieur VARALDA Luc.

Les consignes d'hygiène et de port de masque seront affichées.

ANNEXE 3 LES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPIDÉMIE (SOURCE : GOUVERNEMENT.GOUV.FR)

Sur son site Internet, le gouvernement décline les trois stades de son programme de gestion du coronavirus :

Le stade 1 : limiter l'introduction du virus

Il a pour objet de freiner l'introduction du virus sur le territoire national. C'est dans ce cadre que des « quarantaines » préventives sont mises en place pour les personnes revenant d'une zone à risque. La priorité est de détecter précocement les premiers cas arrivant dans le pays. Les autorités sanitaires enquêtent sur les cas suspects et s'efforcent d'identifier les « sujets contacts » ayant eu un contact avec un malade.

Le stade 2 : ralentir la propagation

Il a pour objet d'en freiner la propagation en France. Celui-ci est déclenché par l'identification de zones de circulation du virus sur le territoire national et la multiplication et le regroupement des cas autochtones (les clusters). Les mesures prises dans le cadre du stade 1 continuent de s'appliquer, avec certaines évolutions : des fermetures de crèches ou d'établissements scolaires peuvent désormais être envisagées. Des restrictions de visites peuvent être imposées dans les structures accueillant des populations vulnérables, comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Le plan envisage un appel à limiter ses déplacements, la suspension de certains transports en commun et la restriction des grands rassemblements (spectacles, rencontres sportives, foires, Salons...). Dans les clusters, ces zones de regroupement de cas, le dispositif mis en place est généralement plus contraignant.

Le stade 3 : atténuer les effets de l'épidémie

Le stade 3 a pour objet de gérer dans les meilleures conditions les conséquences de l'épidémie et d'en atténuer les effets. Cette étape se caractérise par la circulation du virus sur l'ensemble du territoire. L'organisation prévoit la mobilisation complète du système sanitaire hospitalier et de ville, ainsi que les établissements médico-sociaux pour protéger les populations fragiles, assurer la prise en charge des patients sans gravité en ville, et des patients présentant des signes de gravité en établissement de soins. Les activités collectives sont fortement touchées.

Plan de Reprise d'Activité (PRA) - COVID 19
"Nom ESPIRA DE L'AGLY" - Service Administratif

Personne(s) référente(s) :
 - Stéphanie GALLEGO-JUSTAFRE

Date réalisation : 11/05/2020 Date dernière mise à jour :

Services	Activités	Lieux / espaces concernés	Risque d'exposition au COVID-19 : précisez les sources (public, collègue, usager...)	Télétravail possible (oui, partiellement, sans objet)	Activités maintenues pendant le confinement	Mesures de prévention organisationnelles	Mesures de prévention matérielles	Type de masque à prévoir	Observations	Date de validation relative (mesures mises en place et démarrage de l'activité, si possible)
Administratif	Accueil- état civil	Mairie	Collègues - public-élus	Non	Partiellement	Accueil limité aux urgences et sur des plages horaires limitées - aération naturelle des bureaux	Mise en place d'une vitre pleuxclass - mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020
	Urbanisme	Mairie	Collègues - public-élus	Partiellement	Oui	Accueil sur rendez-vous dans une salle dédiée - port des équipements conseillés - travail avec porte fermée - aération naturelle des bureaux	Mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020 avec une partie technicien
	Animation	Mairie	Collègues et élus	Oui	Partiellement	Pas d'accueil - risque limité car pas d'animations en cours- aération naturelle des bureaux	Mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020
	Service carrière	Mairie	Collègues - public-élus	Oui	Partiellement	Accueil sur rendez-vous dans une salle dédiée - port des équipements conseillés - travail avec porte fermée - aération naturelle des bureaux	Mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020
	Cabinet du Maire	Mairie	Collègues - public-élus	Oui	Oui	travail avec porte fermée - aération naturelle des bureaux	Mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020
	RH -Paye	Mairie	Collègues et élus	Oui	Oui	travail avec porte fermée - aération naturelle des bureaux	Mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020
	Comptabilité	Mairie	Collègues et élus	Oui	Oui	travail avec porte fermée - aération naturelle des bureaux	Mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020
	Direction Générale	Mairie	Collègues et élus	Oui	Oui	travail avec porte fermée - aération naturelle des bureaux	Mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		11/05/2020

**Plan de Reprise d'Activité (PRA) - COVID 19
"ESPIRA DE L'AGLY" - Service technique**

Personne(s) référente(s) : Pirat -Jean-Philippe

Date réalisation : 11/05/2020 Date dernière mise à jour :

Services	Activités	Lieux / espaces concernés	Risque d'exposition au COVID-19 : préciser les sources (public, collègue, usager...)	Télétravail possible (oui, non, partiellement, sans objet)	Activités maintenues pendant le confinement	Mesures de prévention organisationnelles	Mesures de prévention matérielles	Type de masque à prévoir	Observations	Date de validation référée en place et démarrage de l'activité (si possible)
technique	entretien de locaux	Tous les locaux	Collègue et surface	Non	Non	limiter les interactions en maintenant les mêmes équipes - port du masque dans les véhicules	Port du masques , et de gants, mise à disposition de gel hydroalcoolique. Désinfection des outils après usage	Grand public Cat 2		Le 11-05-2020
	espaces verts	Toutes la commune	travail seul risque quasi nul	Non	Partiellement	Pas de mesure particulière	mise à disposition de gel hydroalcoolique - Désinfection des outils après usage et de masques	Grand public Cat 2		Le 11-05-2021
	nettoyage de voirie	Toutes la commune	travail seul et dans véhicule utilisé par le même agent	Non	Oui	balayeuse utilisée par une seule personne	désinfection des véhicules après usage mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques	Grand public Cat 2		Le 11-05-2022
	ramassage OM	Toutes la commune	surface	Non	Oui	limiter les interactions en maintenant les mêmes équipes - port du masque dans les véhicules	Port du masques , et de gants, mise à disposition de gel hydroalcoolique. Désinfection du véhicule			Le 11-05-2023
	Direction des services techniques	mairie	Collègues et élus	Oui	Oui	travail avec porte fermée -aération naturelle des bureaux	mise à disposition d'une visière et d'un masque, de produit désinfectant/gel hydroalcoolique, point d'eau à proximité avec savon	Grand public Cat 2		Le 11-05-2020

**Plan de Reprise d'Activité (PRA) - COVID 19
"COMMUNE D'ESPIRA DE L'AGLY" - Service ENTRETIEN**

Personne(s) référente(s) :
- PIRAT Jean-Philippe

Date réalisation :

Date dernière mise à jour :

Services	Activités	Lieux / espaces concernés	Risque d'exposition au COVID-19 : préciser les sources (public, collègue, usager...)	Télétravail possible (oui, non, partiellement, sans objet)	Activités maintenues pendant le confinement	Mesures de prévention organisationnelles	Mesures de prévention matérielles	Type de masque à prévoir	Observations	Date de validation référent (mesures mises en place et démarrage de l'activité possible)
Entretien	Nettoyage de locaux	tous les bâtiments (écoles, mairie, salle polyvalente...)	limiter les interactions en maintenant les mêmes équipes - port du masque dans les véhicules	Non	Partiellement	limiter les interactions en maintenant les mêmes équipes - port du masque dans les véhicules	mise à disposition d'une visière et de masques, de gants, de produit désinfectant gel hydroalcoolique	Grand public Cat 2		11/05/2020

**Plan de Reprise d'Activité (PRA) - COVID 19
"COMMUNE D'ESPIRA DE L'AGLY" - Service CANTINE**

Personne(s) référente(s) :
- Luc VARALDA

Date réalisation : 11/05/2020 Date dernière mise à jour :

Services	Activités	Lieux / espaces concernés	Risque d'exposition au COVID-19 : préciser les sources (public, collègue, usager...)	Télétravail possible (oui, non, partiellement, sans objet)	Activités maintenues pendant le confinement	Mesures de prévention organisationnelles	Mesures de prévention matérielles	Type de masque à prévoir	Observations	Date de validation référent (mesures mises en place et démarrage de l'activité possible)
Cantine	préparation des denrées dressage des couverts - plonge	salles de restauration	Collègues, enseignants, public, surfaces souillées	Non	Non	Arrêt du self - un seul lieu de restauration contre 2 en temps normal accueilli uniquement des enfants dont les deux parents travaillent	mise à disposition de visière masques, gants gel hydroalcoolique et de produits désinfectant. Port des équipements obligatoires.	Grand public Cat 2		11/05/2020

**Plan de Reprise d'Activité (PRA) - COVID 19
"COMMUNE D'ESPIRA DE L'AGLY" - Service Police Municipale**

Personne(s) référente(s) :
- Stéphanie GALLEGO JUSTAFRE

Date réalisation : 11/05/2020 Date dernière mise à jour :

Services	Activités	Lieux / espaces concernés	Risque d'exposition au COVID-19 : préciser les sources (public, collègue, usager...)	Télétravail possible (oui, non, partiellement, sans objet)	Activités maintenues pendant le confinement	Mesures de prévention organisationnelles	Mesures de prévention matérielles	Type de masque à prévoir	Observations	Date de validation référent (mesures mises en place et démarrage de l'activité possible)
Police municipale	Police	tous lieux et tous espaces	collègues, élus, citoyens	Non	Oui	Inflexion des missions à l'essentiel	mise à disposition de visière masques, gel hydroalcoolique et de gel désinfectant. Port des équipements obligatoires.	FFP2		11/05/2020

**Plan de Reprise d'Activité (PRA) - COVID 19
"COMMUNE D'ESPIRA DE L'AGLY" - Service ENFANCE JEUNESSE ET ATSEMS**

Personne(s) référente(s) :
- Luc VARALDA

Date réalisation : 11/05/2020 Date dernière mise à jour :

Services	Activités	Lieux / espaces concernés	Risque d'exposition au COVID-19 : préciser les sources (public, collègue, usager...)	Télétravail possible (oui, non, partiellement, sans objet)	Activités maintenues pendant le confinement	Mesures de prévention organisationnelles	Mesures de prévention matérielles	Type de masque à prévoir	Observations	Date de validation référent en place et démarrage de l'activité possible)
Enfance jeunesse	accueil extra et periscolaire	Ecoles et salle de restauration	Collègues, enseignants, public, surfaces souillées	Non	Non	limitation des accueils aux enfants dont les deux parents travaillent- limiter le brassage entre collègue, mise en place de protocole sanitaire dans le service - Pas d'hébergement de mineurs.	mise à disposition de visière masques, gel hydroalcoolique et de gel désinfectant. Port des équipements obligatoires	Grand public Cat 2		11/05/2020
ATSEMS	Accueil d'enfant en bas âge et aide dans la classe et dans la vie dans l'école	Ecoles et salle de restauration	Collègues, enseignants, public, surfaces souillées	Non	Non	ATSEMS s'occupe toujours des mêmes enfants et intervient toujours dans la même classe avec la même enseignante. Mise en place d'un protocole spécifique au service	mise à disposition de visière masques, gel hydroalcoolique et de gel désinfectant. Port des équipements obligatoires	Grand public Cat 2		11/05/2020